



LETTRE OUVERTE AUX MALATAVERNOISES ET MALATAVERNOIS, À PROPOS DE L'INTERCOMMUNALITÉ.

Malataverne, vendredi 14 décembre 2012.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En préambule...

Deux sujets ont récemment été source d'angoisse pour une partie de la population malatavernoise. La presse s'en est faite l'écho à plusieurs reprises, largement alimentée par un collectif aujourd'hui constitué en association : « Malataverne à venir ».

Celle-ci s'affirme, avec insistance, « apolitique ». Pourtant, on ne peut que se réjouir d'un tel intérêt pour la vie de la cité, nécessaire et vital à l'existence même de toute démocratie.

D'abord portée sur la **sectorisation des collèges**¹, cette angoisse exprimée par « Malataverne à venir » se cristallise aujourd'hui autour de **l'intercommunalité** : persuadés que le premier sujet est nécessairement lié au second, les membres de l'association affirment que notre commune doit intégrer l'agglomération Montélimar-Sésame, qu'il convient d'appeler désormais « Montélimar Agglomération ».

Sur ces deux sujets, l'argument du bassin de vie est invoqué. Il est énoncé comme une évidence implacable... Cela est si vrai, pour une majorité de Malatavernois, que le conseil municipal et moi-même y adhérons pleinement.

Pourtant, vos élus affirment:

- *Non seulement* – et malgré les apparences - que la notion de bassin de vie est absolument compatible avec la création d'une nouvelle intercommunalité à la frontière sud de Malataverne,
- *mais aussi* que cela n'aura pas ou peu d'impact sur le quotidien des Malatavernois,
- *contrairement* à une intégration hypothétique, hier comme aujourd'hui, à Montélimar Agglomération.

En outre, le récent intérêt porté à l'intercommunalité a véhiculé son lot d'amalgames, d'incohérences, voire de contrevérités, sources de malentendus et de confusion.

Il m'est donc apparu utile d'éclairer l'ensemble des Malatavernois sur plusieurs points, d'abord par la voie de votre bulletin d'information communale², puis via la lettre ouverte, que je vous adresse aujourd'hui. Vous voudrez bien, par avance, en excuser la longueur, mais je voudrais être le plus exhaustif possible, en apportant les éléments de contexte nécessaires à la compréhension de chacun.

¹ Afin de sauver le collège G. de Nerval de Pierrelatte en manque d'effectifs, un projet récent du Département prévoyait d'y diriger les enfants de Malataverne, en lieu et place du collège G. Monod de Montélimar. Une majorité de parents d'élèves, soutenue par le conseil municipal, s'y est opposée, invoquant une logique de bassin de vie. Le Département a abandonné ce projet et confirmé officiellement qu'il n'y reviendrait pas.

² Cf. le Courrier de Malataverne N°49, également consultable sur www.malataverne.fr

Tout d'abord, sur la question de la concertation et de l'exercice de la démocratie...

- L'ensemble des actions municipales a toujours fait l'objet de communications multiples et variées, auxquelles chacun peut réagir librement. Vos élus sont disponibles et vous pouvez les rencontrer sur simple rendez-vous, pris en mairie ;
- À diverses occasions (extension de l'école ; création du centre de loisirs ; maison petite enfance ; traversée du village ; etc), nous avons consulté sous diverses formes (comités consultatifs, réunions publiques, etc) les personnes concernées par les programmes successifs.

Plus précisément, sur le sujet de l'intercommunalité :

- L'intercommunalité ne figurait pas dans notre profession de foi de 2008, dans la mesure où la Loi n'imposait pas aux communes, à l'époque, de s'allier à ses voisins. Votre conseil municipal n'a pas d'étiquette politique commune ; ses représentants sont issus d'horizons variés : ils n'ont donc aucun *a priori*, si ce n'est la motivation partagée de préserver l'intérêt de l'ensemble des Malatavernois.
- Le Courrier de Malataverne N°49 a rappelé l'ensemble des informations émises, à chaque étape du travail réalisé par vos élus. Il indique notamment qu'ils ont réévalué périodiquement l'orientation de la commune, de façon pragmatique, en fonction des contextes différents. À chacune de ces étapes, nous n'avons relevé ni commentaires, ni inquiétudes d'aucune sorte.
- Prenant acte que le sujet faisait récemment débat pour une tranche de la population malatavernoise, la Municipalité a souhaité recueillir l'ensemble de ces questionnements, **dans leur diversité et leur représentativité la plus large possible**. À cette fin, un registre a été mis à disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture : il est consultable par tous et chacun peut s'y exprimer. À ce jour, très peu de questions ont été recensées par cette voie. J'ai néanmoins choisi de vous écrire afin de répondre d'une manière synthétique à l'ensemble des interrogations que j'ai pu entendre et lire, ici ou là. Ce registre reste cependant toujours ouvert et à votre entière disposition, au cas où des compléments d'information vous sembleraient nécessaires.
- Comme l'a rappelé M. le Préfet, l'intercommunalité ne peut donner lieu à « un referendum local » à ce stade. Le conseil municipal, élu démocratiquement pour six ans et représentant de tous les Malatavernois, a le devoir et la responsabilité de décider des dispositions à mettre en œuvre en la matière et comme la Loi le prévoit.

Concernant « Malataverne à venir » :

- Lorsque l'association a souhaité rencontrer vos élus, six de ses membres ont été longuement reçus en mairie le 8 novembre 2012 (de 20h30 à 22h45). Alors que depuis, de nombreux acteurs politiques ont été interviewés par leurs soins ; que ces entretiens aient fait l'objet de comptes-rendus succincts, nous n'avons eu aucun écho de notre réunion, sous prétexte que nous n'avons pas convaincu... Dont acte.
- De son côté, le conseil municipal a entendu les représentants de l'association et :
 - a intégré l'angoisse manifestée à cette occasion et les arguments énoncés, relatifs au bassin de vie ;
 - a réaffirmé sa position quant à la sectorisation des collèges ;
 - a réaffirmé que le quotidien des Malatavernois serait impacté par une intégration à Montélimar-Agglomération, contrairement à la création d'une structure nouvelle au sud.
- Enfin, j'ajouterai ceci : la séance du conseil municipal du jeudi 15 novembre 2012 a donné lieu à des attaques personnelles, ne pouvant augurer d'une discussion sereine. Cela est regrettable et je souhaite que les dialogues à venir soient plus apaisés et véritablement constructifs, de façon à être parfaitement audibles par toutes et tous.

Par conséquent, sur la question du débat public :

- Pour l'ensemble des raisons que je viens d'énoncer, vous comprendrez aisément qu'un débat public ne peut avoir lieu, d'autant qu'à l'évidence, on ne peut opposer de façon simple ce qui existe déjà au nord et ce qui n'existe pas encore au sud.

Ensuite, à propos de quelques idées reçues et sur la notion de bassin de vie...

Ces derniers temps, je vous le disais en préambule, j'ai pu entendre ou lire nombre d'amalgames, erreurs ou contrevérités, révélateurs d'une véritable méconnaissance tant de ce dossier en particulier que du fonctionnement de nos institutions en général.

Sur le bassin de vie :

- J'y reviens une dernière fois : la sectorisation des collèges est du ressort du Département. La répartition des collégiens répond à une logique de territoire qui dépasse celle d'une intercommunalité. Le conseil municipal a soutenu et soutiendra encore les parents d'élèves de Malataverne, si cela s'avérait nécessaire.
- Ensuite : **hier comme aujourd'hui**, les structures et services proposés **au nord comme au sud** de Malataverne resteront accessibles aux Malatavernois, aux mêmes conditions.

Je m'explique, car il convient de préciser et différencier à ce sujet :

- *les services de Montélimar-Agglomération* (Piscine, Médiathèque, Auditorium, etc) qui proposent, à divers degrés, des tarifs différenciés selon le territoire. Sur ce point, je veux rappeler qu'il serait démagogique et irresponsable de décider de l'adhésion à une communauté de communes ou d'agglomération en fonction de ce seul critère qui, au demeurant, ne concerne qu'une partie de la population... D'autres implications financières ont – collectivement – un tout autre poids.
- *les activités proposées par le secteur privé ou le tissu associatif*: une structure intercommunale, quelle qu'elle soit, ne peut leur dicter leurs tarifs. Par ailleurs, ni l'un ni l'autre n'ont intérêt à pratiquer un tarif différencié.
- *les services qui dépendent d'autres collectivités, voire de l'Etat*, en d'autres termes : les hôpitaux et leurs services d'urgence vous accueilleront où que vous soyez ; idem pour l'intervention des sapeurs-pompiers.

Autres idées reçues sur l'exercice de la solidarité et sur Montélimar-Agglomération...

Nous n'avons rien contre le Nord

- Montélimar-Agglomération est une communauté d'agglomération³, qui gère une dizaine de compétences pour le compte de ses communes adhérentes.
- La contribution financière de chaque commune est fonction de ses ressources propres et du niveau de compétences qu'elle partage.
- Montélimar-Agglomération a ses qualités. De nombreuses petites communes voisines ont eu, sans aucun doute, raison d'y adhérer en leur temps, pour leur bien propre et pour des raisons multiples. Mais, selon nous, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui pour Malataverne.

Nous pratiquons la mutualisation depuis longtemps

- Loin de « bons sentiments » caricaturaux, rechercher la mutualisation des ressources en fonction de besoins partagés relève simplement d'une gestion responsable et de bon sens. Par conséquent, à chaque fois que notre commune y a trouvé avantage, et selon une logique « gagnant-gagnant », elle s'est alliée à ses voisins **de tous bords et pour l'intérêt général** (je ne reviens pas, à nouveau, sur les nombreux exemples qui pourraient être cités : syndicats divers, sivoms⁴, RAM⁵, etc).
- Quant à l'effort de solidarité, il est pratiqué par notre commune à divers niveaux :

³ À différencier d'une communauté de communes.

⁴ Syndicats à Vocations Multiples.

⁵ Relais Assistantes Maternelles, qui regroupe Donzère, La Garde-Adhémar, les Granges-Gontardes et Malataverne depuis de nombreuses années.

- Collectivement et au niveau national, tout d'abord. Dans le cadre du FPIC⁶ instauré par la Loi de finances pour 2012, Malataverne a contribué à hauteur de 24 147 €. Cette somme alimente un fonds réparti ensuite entre les communes françaises les plus démunies.
- Collectivement et au niveau communal, ensuite. La solidarité entre Malatavernois s'exprime au travers des diverses politiques menées, notamment en direction des enfants ou des familles.
- À titre individuel, enfin, chaque Malatavernois en difficulté a la possibilité de solliciter le soutien du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Malataverne est attractive

- Malataverne est dynamique et atypique, elle a des atouts et **séduit**. Les ressources qu'elle a su mobiliser jusqu'ici lui ont permis de créer et de maintenir un haut niveau de services pour sa population : il importe aujourd'hui de préserver ces services, réservés **en priorité** aux Malatavernois. **C'est cet objectif, essentiel, qui oriente les choix de vos élus.**

Sur ce dernier point, j'ai pu relever **trois malentendus fondamentaux** auprès de certains de nos concitoyens :

- Si hier, Malataverne avait adhéré à la Sésame, les services de **proximité** qu'elle a créés ces dernières années, n'auraient probablement jamais pu voir le jour **sur son territoire**.
- Si aujourd'hui Malataverne adhéra à Montélimar-Agglomération, **l'effort de solidarité s'exercerait majoritairement en direction de nos voisins - et non l'inverse**.
- **De plus, il impacterait les familles malatavernoises en premier lieu :**
 - Quid de la maison petite enfance ? Du centre de loisirs ? Des services de proximité, accessibles, de gestion souple, créés pour les Malatavernois, qui ne leur seraient plus destinés en priorité et selon les modalités que nous connaissons... Car en intégrant une agglomération déjà structurée, une commune doit obligatoirement en suivre toutes les règles et déléguer à l'intercommunalité les services partagés.
 - Mais encore : quid des tarifs de l'assainissement ? Depuis 2001, la gestion communale en la matière a été responsable. Elle a permis de relever très progressivement les tarifs du SEA⁷ (tout en restant relativement bas par rapport à nos voisins), de façon à anticiper les investissements que nous aurions nécessairement à faire un jour, dans l'intérêt général : je veux parler de notre station d'épuration.
 - Je pourrais encore évoquer notre déchèterie communale ou notre service de collecte des déchets, qui fut visiblement exemplaire puisque nous avons été précurseurs pour les bacs semi-enterrés et largement imités depuis (je vous renvoie, à ce sujet, à votre bulletin communal N° 36 et bien d'autres, consultables sur le site Internet de la commune).

Alors aujourd'hui, quelle intercommunalité pour Malataverne ?

Le périmètre :

- Dans le cadre imposé par la réforme des collectivités territoriales, votre conseil municipal a réfléchi de longs mois à divers schémas et plus particulièrement travaillé avec quatre communes voisines. Ce travail a pris fin en 2011, lorsque M. le Préfet a défini un nouveau schéma regroupant 14 communes (soit une population de 40 462 habitants)⁸.
- Ainsi, avec les cinq communes initiales, à savoir Malataverne, Donzère, La Garde d'Adhémar, Les Granges Gontardes et Pierrelatte, naîtra bientôt une nouvelle entité qui regroupera également les neuf communes du sivom du Tricastin : Clansayes, Saint-Paul-trois-Châteaux,

⁶ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Voir également à ce sujet, l'édito de votre Courrier de Malataverne N°48 – spécial finances.

⁷ Service de l'eau & de l'Assainissement, géré directement par la commune de Malataverne.

⁸ Je vous renvoie, pour plus de détails, à l'article paru à ce sujet dans votre dernier Courrier de Malataverne.

Solérieux, Saint Restitut, La Baume de Transit, Suze-la-Rousse, Bouchet, Tulette et Rochegeude.

- Votre conseil municipal devra délibérer le 20 décembre prochain sur ce périmètre et sur le lieu de siège de la structure, comme devront le faire également nos voisins avant le 31 décembre 2012.

Une communauté qui partage une identité « atypique », en réunissant les communes dites « blanches »

- Par delà les apparences et le seul argument du bassin de vie actuel, ces 14 communes partagent une identité commune très particulière : elles sont non seulement voisines, mais aussi dites « blanches », c'est-à-dire non rattachées à ce jour à une intercommunalité... Tout simplement parce qu'elles ont su, depuis toujours, se suffire quasiment à elles-mêmes.
- Ainsi, pour Malataverne comme pour ses 13 voisines, l'enjeu du projet intercommunal est de **préserver au maximum les capacités financières et de décisions** de sa propre commune. Cela ne sera possible **que** dans le cadre d'une **création** de structure, dont la quantité et le niveau de compétences à partager **seront entièrement définis dans les six mois à venir**.
- En outre, lors de la **première séance de travail qui s'est déroulée ce lundi 10 décembre 2012 à Pierrelatte** (siège de la future communauté), sous l'impulsion du Préfet et du Sous-Préfet, M. le Préfet nous a indiqué que les dernières données de l'INSEE révélaient un dynamisme croissant en terme de développements économique et démographique, dans le sud Drômois, territoire de la communauté future.
- Cette première réunion s'est révélée particulièrement positive et constructive. Elle a permis de confirmer ce que je viens de vous énoncer : notre objectif commun est de bâtir une structure **minimale** et de laquelle **chacun sortira gagnant**.

Concrètement, voici à quoi ressemblera cette nouvelle communauté de communes :

- 1^{ère} compétence obligatoire partagée : « **l'aménagement de l'espace** ». Ceci revient – entre autres - à mutualiser les services relatifs à l'urbanisme. En cela, il s'agit d'un simple transfert de compétence, relativement transparent pour l'administré.
- 2^{nde} compétence obligatoire partagée : « **le développement économique** ». Une nouvelle fois : **aucun impact direct sur le quotidien** des Malatavernois. Cette mutualisation revient à peu près à entériner ce que nous faisons déjà, dans le cadre du sivom des portes de Provence, en gérant avec nos voisins du sud (Donzère) la zone industrielle des Eoliennes (pour l'entretien des voiries, l'éclairage public, etc). Collectivement, en revanche, tout développement économique est généralement positif..
- Une compétence optionnelle, enfin, reste à déterminer. Sur ce point nous avons bien tous – vous vous en doutez - quelques idées. D'autant que 5 communes parmi les 14, et dont nous faisons partie, ont en leur temps planché sur le sujet. Mais l'heure est encore au travail et à la concertation avec nos voisins. Ce travail ne peut se fonder sur des arguments rapides, apanage du temps médiatique mais non de la véritable expression démocratique... Cependant, et comme je l'ai déjà affirmé à maintes reprises, le choix communautaire se portera nécessairement sur une option « gagnant-gagnant ».
- Pour le reste, les communes pourront toujours conventionner entre elles pour mutualiser leurs ressources et besoins, en fonction de leurs problématiques individuelles.

Calendrier 2013 :

- Dès janvier 2013 : un calendrier de travail sera fixé en début de mois et aura un rythme soutenu jusqu'en mai 2013.
- Durant le 1^{er} semestre 2013, un cabinet d'étude sera mandaté et assistera les communes (avec l'aide également des services de l'Etat) pour la rédaction des statuts.
- Au 1^{er} juin 2013, les compétences, statuts et modes de représentativité seront arrêtés.

Vous l'aurez donc compris, à l'issue de cette réunion du 10 décembre 2012, votre équipe municipale a tout lieu d'être **optimiste**, quoiqu'elle reste **vigilante, pragmatique** et **volontaire** : le dialogue est engagé au sud et de bon augure, au bénéfice de tous les Malatavernois.

J'ajouterai enfin qu'un projet d'intercommunalité responsable doit nécessairement s'inscrire au sein d'une logique globale d'intérêt général et de long terme. Qui sait ce que deviendra cette nouvelle communauté dans les années à venir ? Peut-être « le sud » d'une grande agglomération...

Par la présente, et sans avoir pu – j'en suis conscient - répondre à toutes vos interrogations, j'espère tout au moins vous avoir donné quelques éléments de réponse, sur un sujet à la fois complexe mais passionnant.

Je reste à votre disposition – de même que tous les élus, pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon entière considération.

M. le Maire,

Alain FALLOT.

1, place de la Mairie - 26780 MALATAVERNE

Tel : 04.75.90.69.00. - Fax : 04.75.90.84.79.E-mail : mairie@malataverne.fr